

Clercs. De plus, ils auront part aux prières et aux bonnes œuvres des prêtres qui auront reçu les secours de l'Œuvre durant leurs études théologiques.

« Il est nécessaire, disait Monseigneur l'Archevêque de Québec, dans la circulaire par laquelle Sa Grandeur établissait l'*Œuvre des Clercs* dans le diocèse de Québec, il est nécessaire que notre clergé garde le rang distingué que son dévouement, ses vertus et sa culture intellectuelle lui ont donné jusqu'à présent, et pour cela, il faut qu'il ait le temps d'acquérir le plus de science possible et qu'il ne laisse pas échapper de ses mains le sceptre du savoir qu'il a tenu fermement et sans conteste depuis les premières origines de notre colonie. Si nos hommes du monde travaillent avec une louable et infatigable énergie à étendre, chacun dans leur sphère, le domaine de leur connaissances scientifiques, légales, médicales et littéraires, il importe souverainement que les Evêques s'efforcent, eux aussi, de relever le niveau des études religieuses et obligent leurs Séminaristes à suivre durant quatre années consécutives un cours solide de théologie, suivant les méthodes tracées à diverses reprises par Sa Sainteté le Pape Léon XIII. Plus notre clergé sera vraiment instruit et vertueux, plus il conservera la bienfaisante influence que sa mission divine doit lui assurer sur toutes les classes de notre société..... Aussi, je compte sur votre zèle sacerdotal pour me venir en aide et promouvoir autant que possible les sympathies et les aumônes de votre peuple en faveur de cette grande œuvre que je vous recommande avec la plus vive instance. »